



Impressum

Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Dominik Beeler, Anne Briol Jung

Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
24 septembre 2024	24.017	OCF. Loi sur le transport de marchandises (Transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer ou de navigation). Révision totale	4
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	6

Traitement

24 septembre 2024

24.017

**OCF. Loi sur le transport de marchandises
(Transport de marchandises par des
entreprises de chemin de fer ou de
navigation). Révision totale****Introduction**

Le Conseil des Etats traitera la loi sur le transport de marchandises (LTM) en tant que premier conseil lors de la session d'automne 2024. Pour le transport de marchandises en Suisse, le projet est d'une importance éminente. La CTT-E n'a apporté que des modifications mineures au projet du Conseil fédéral, qui n'ont pas d'importance majeure du point de vue de la politique environnementale. Il est en principe positif que des instruments importants tels que le bonus de chargement et d'autres mesures d'encouragement soient introduits pour le transport ferroviaire de marchandises. Une mesure centrale est d'encourager l'attelage automatique numérique (DAC) dans le transport ferroviaire de marchandises. Cette technologie permettra à long terme d'augmenter significativement la rentabilité du fret ferroviaire en améliorant l'efficacité de l'exploitation et en renforçant la compétitivité du rail par rapport à la route. Il convient en outre de souligner le soutien apporté au trafic de marchandises par wagons complets isolés (TWCI), qui joue un rôle central dans le système suisse de transport de marchandises et contribue largement au transfert de la route vers le rail.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande au Conseil des Etats de rejeter la proposition de la minorité Friedli de ne pas entrer en matière et d'approuver la loi sur le transport de marchandises et les crédits correspondants dans leur version actuelle.

Argumentation

La loi sur le transport de marchandises contient des mesures décisives pour renforcer le transport ferroviaire de marchandises et faire progresser le transfert de la route au rail. L'une des mesures les plus importantes est la promotion du transport de marchandises par wagons complets isolés (TWCI). Le TWCI est un élément indispensable du transport de marchandises, qui permet de transporter par le rail de petites quantités de marchandises de manière efficace et écologique. Ceci est particulièrement important dans le trafic intérieur, d'importation et d'exportation, car sans le TWCI, de nombreuses marchandises seraient transférées sur la route. Le soutien du TWCI dans la LTM, n'est donc pas seulement une contribution à la protection du climat et à la réduction des nuisances environnementales, mais aussi à la garantie de la sécurité de l'approvisionnement et à la promotion de l'efficacité énergétique. Le bonus de chargement ainsi que la promotion des

innovations techniques, en particulier l'attelage automatique numérique, complètent cette mesure et contribuent à garantir la compétitivité du rail à long terme. Par ailleurs, la navigation sur le Rhin, encouragée par la loi, joue également un rôle central dans l'approvisionnement de la Suisse et offre une alternative écologique au transport routier de marchandises. Ces mesures sont également nécessaires pour maintenir la politique de transfert modal dans l'espace alpin et pour minimiser les effets négatifs du trafic de transit.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

Initiative des Alpes, Silvan Gnos, silvan.gnos@alpeninitiative.ch,

T 041 870 97 88

Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour

21.3848	Mo. Roduit. Pour une filière du bois complète en Suisse	Rejeter
24.006	Motions et postulats des conseils législatifs 2023. Rapport	
22.3240	Mo. Conseil des Etats (Reichmuth). Faire des économies d'énergie en changeant les habitudes de consommation	ne pas classer

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

ATE

ATE, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Schweiz

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.